Politique de la ville: entre 200 et 400 Md€ dépensés selon une enquête de Contribuables Associés

14/04/2021 à 17h30



Contribuables Associés publie une enquête de **Jean-Baptiste Leon** avec **Michel Aubouin**, et de nombreux autres intervenants, pour commenter le désastre de la politique de la ville sous tous ses aspects (urbanisme, architecture, école, subventions) depuis les années 70.

Extraits :

– « **La politique de la ville, c'est entre 200 et 400 Md€ de dépenses en un peu plus de 40 ans.** Le chiffre est incertain, tant les dispositifs sont opaques et les données lacunaires. À elle seule, la rénovation urbaine des quartiers prioritaires aura engagé 90 Md€ d'investissements publics et privés d'ici 2030. »

– « **Le préfet les reçoit parce qu'ils sont les représentants de certaines minorités.** Ces gens-là ont la capacité de récupérer des subventions. Objectivement on ne va pas voir toujours ce qu'ils en font. **Vous avez des associations fictives : vous vous étonnez quand vous allez sur place et que vous ne trouvez pas l'adresse. Les gens vous disent : « Non, on ne les a jamais vus », et pourtant ils touchent des**

subventions. »

– « La vision de la France, c'est le logement social pour tous. **Ça n'a pas de sens en soi parce que nous avons des logements qui sont chers à la construction.** Pour l'année 2018, le secteur HLM a mobilisé 8 Md€ au titre des aides à la personne et 9,5 Md€ au titre du financement par l'État des organismes bailleurs. 25 % de la population française vit dans un logement HLM. Chaque année on nous dit qu'il faut encore les multiplier car il n'y en aurait pas assez en France. **C'est un « modèle » qui est unique en Europe car, non seulement il est public, ce qui correspond à une forme de socialisation du logement,mais surtout, il est à vie, ce qui déroge complètement aux règles habituelles.** »

– « À partir de 1988, les pouvoirs publics ont commencé à réagir. Un Comité interministériel des villes et un Conseil national des villes étaient créés. En mai 1990, la loi Besson créait un Fonds de solidarité pour le logement et le droit au logement. Un ministre délégué à la ville était nommé ; en 1991, une loi instituait une « dotation de solidarité urbaine ». En 1996, différentes zones prioritaires étaient définies : ZUS, ZRU, ZFU, dotées de financements et avantages financiers spéciaux. En 2003, la loi Borloo créait l'ONZUS et l'ANRU, chargée de financer la rénovation des HLM dégradées. **Chaque année, un nouvel organisme voyait le jour** : en 2004, la HALDE, en 2005, les Maisons de l'emploi, en 2006, l'ACSÉ, en 2007, les CUCS, en 2008, « dynamique Espoir banlieues ». »

– **« Le professeur ne fait pas le poids face à l'islam. »**

– "**Cela dit, l'islam est un sujet que personne ne veut aborder.** Les gens l'évitent. Sauf une fois, où un de mes collègues (professeurs), m'a dit ceci à propos d'un livre que je lisais sur le sujet : **« Ah, tu regardes à quelle sauce on va être mangés ! »**"

L'enquête est à se procurer sur le site de Contribuables

Associés pour 6€.